

CENTRE AQUATIQUE ET DE REMISE EN FORME AQUALIB'

REGLEMENT ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES TARIFS

Article 1 – Préambule

Les conditions générales de vente font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement et sont consultables sur le site internet de Bièvre Isère. Toute personne s'acquittant d'un droit d'entrée est considérée avoir pris connaissance et accepter l'ensemble des conditions générales de vente.

La direction du centre aquatique et de remise en forme Aqualib' se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions. Leur application entrera en vigueur par délibération du bureau communautaire.

En tant qu'utilisateur des services du centre aquatique et de remise en forme, toute personne entrant dans l'établissement est tenue de connaître et de respecter le règlement intérieur, qui définit les droits et devoirs des usagers ainsi que les règles générales du site. Les conditions concernant les formules et abonnements, les conditions d'accès et d'adhésion aux prestations sont précisées dans l'Article 2.

Article 2 – Nature des produits vendus

- « **Catégories de tarifs** »
 - **Enfants : 2 ans et +**
 - **Adultes : 16 ans et +**
 - **PMR : personne en situation de handicap et accompagnateur (espace aquatique uniquement)**

- « **Piscine – Détente** »

	ENTREE UNITAIRE			ABONNEMENT (carte et bracelet)			
	ESPACE AQUATIQUE	ESPACE DETENTE PISCINE	+	ESPACE DETENTE (accessible uniquement aux heures creuses)	ESPACE AQUATIQUE	ESPACE DETENTE PISCINE	+
ZONES ACCESSIBLES	Accès aux bassins	Accès aux bassins et à l'espace détente		Accès à l'espace détente	Accès aux bassins	Accès aux bassins et à l'espace détente	
PUBLICS	enfants et adultes 16 ans et +	18 ans et +			enfants et adultes 16 ans et +	18 ans et +	

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
 Reçu en préfecture le 05/07/2018
 Affiché le 05/07/2018
 ID : 038-200059392-20180703-2018_15_DEL_BU-DE



SUPPORTS	Ticket vendu à l'unité	Bracelet jetable ou bracelet à restituer	<p>La carte "multi-entrées" est utilisable par plusieurs personnes.</p> <p>La carte "horaire" ne peut être utilisée que par un seul usager.</p>	<p>Le bracelet "piscine + détente" est nominatif et ne peut être utilisé par plusieurs personnes à la fois</p>
VALIDITE	Valable uniquement le jour de l'achat aux horaires d'ouverture		Valable 1 an de date à date, à compter du jour de l'achat. Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue.	Valable 1 an de date à date, à compter de la date d'achat. Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue.

• « Activités aquatiques »

	LE COURS	5 COURS	15 COURS
TYPE D'ACTIVITE	activités aquatiques hors bike	Stages de natation pour enfants	activités aquatiques, école de natation, jardin aquatique, bébé lib'
PUBLICS	enfants et adultes de 16 ans et +	enfants de 6 à 11 ans	enfants et adultes de 16 ans et +
SUPPORTS	Ticket vendu à l'unité	Carte nominative	
VALIDITE	Valable uniquement le jour de l'achat	Valable sur la période de l'activité. Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue	

• « Aquabike »

	LE COURS	11 COURS COLLECTIFS	LOCATION AQUABIKE	
			30 mn	30 mn + détente
PUBLICS	adultes 16 ans et +		18 ans et +	
SUPPORTS	Bracelet nominatif obligatoire		Ticket à l'unité	Bracelet jetable
CONDITIONS DE RESERVATION	Réservation préalable	Réservation préalable	sans réservation préalable	
VALIDITE	Valable 1 an. Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue.		Valable uniquement le jour de l'achat	

• « Fitness – Détente »

	ENTREE UNITAIRE		ABONNEMENT	
	ESPACE FITNESS	ESPACE FITNESS + DETENTE	ESPACE FITNESS	ESPACE FITNESS + DETENTE
ZONES ACCESSIBLES - TYPE D'ACTIVITE	espace cardio- musculature - cours collectifs	espace cardio- musculature et espace détente - cours collectifs	espace cardio- musculature - cours collectifs espace aquatique pour les abonnements 6 mois et 1 an	espace cardio- musculature et espace détente - cours collectifs espace aquatique pour les abonnements 6 mois et 1 an
PUBLICS	16 ans et +	18 ans et +	16 ans et +	18 ans et +
SUPPORTS	ticket vendu à l'unité + Bracelet jetable ou bracelet à restituer	bracelet jetable ou bracelet à restituer	bracelet strictement nominatif	Bracelet strictement nominatif
VALIDITE	Valable uniquement le jour de l'achat aux horaires d'ouverture		Carte et bracelet de 12 entrées : valables 1 an Carte et bracelet de 6 mois et 1 an : valable en illimité sur ces périodes	

Article 3 – Modalités de vente

La vente des droits d'entrée ne pourra se faire qu'à la caisse située à l'entrée du centre aquatique et de remise en forme Aqualib'.

Seuls les agents de caisse sont en mesure d'exécuter les ventes.

3.1 – Compte abonné

Tout achat d'une carte multi-entrées ou d'un abonnement piscine et/ou fitness nécessite d'avoir un compte abonné.

Il peut être créé soit :

- auprès d'un agent de caisse, à l'accueil du centre Aqualib'
- par internet, en se connectant sur le site de Bièvre Isère, dans l'onglet « Activités et compte abonné »

Le nouvel abonné recevra ses identifiants par mail qui lui permettront de :

- consulter l'état de ses cartes et abonnements
- connaître le nombre de places restant pour les activités aquatiques et fitness
- réserver les activités fonctionnant sur ce principe
- se préinscrire aux activités aquatiques se faisant sur abonnement

3.2 – Carte et bracelet


A tout achat d'une carte multi-entrées ou d'un abonnement s'ajoute l'achat du support (carte ou bracelet RFID).

En cas de perte, de vol ou de détérioration, la recréation du support sera facturée à l'utilisateur.

3.3 – Réservation

La réservation de certaines activités aquatiques et de fitness est obligatoire à l'accueil du centre Aqualib' ou en ligne sur le site Bièvre Isère.

il faut impérativement que le support d'accès ait été crédité du produit correspondant afin de pouvoir effectuer la réservation de l'activité souhaitée.

Envoyé en préfecture le 05/07/2018	
Reçu en préfecture le 05/07/2018	
Affiché le 05/07/2018	
ID : 038-200059392-20180703-2018_15_DEL_BU-DE	

3.4 – Préinscription aux activités sur abonnement

La préinscription en ligne est possible pour les activités aquatiques (sauf Aquabike et Bike & Gym). Elle se fait sur le site Bièvre Isère.

L'inscription ne sera validée que lorsque le règlement de l'activité sera effectué en caisse, à l'accueil du centre Aqualib'. Les délais sont précisés lors de l'ouverture à la préinscription.

Article 4 – Tarifs et Modes de paiement

4.1 – Tarifs

Les tarifs pratiqués conformément à la délibération en vigueur du bureau communautaire sont consultables au centre aquatique et de remise en forme Aqualib', ainsi que sur le site internet Bièvre Isère. Les tarifs s'entendent en euros et toutes taxes comprises (TTC).

Toute modification fera l'objet d'une nouvelle délibération validée en bureau communautaire.

Le tarif « Personne à Mobilité Réduite » (PMR) ne pourra être accordé que sur présentation d'un justificatif.

4.2 – Modes de paiement

Le centre aquatique et de remise en forme Aqualib' accepte les règlements **en numéraire et limité au plafond de 300 euros, par carte bancaire à partir de 1 euro, par chèque vacances ANCV, par coupon sport ANCV.**

4.2.1 – Chèques bancaires

Réservés aux associations, comités d'entreprise, amicales et personnes sous tutelle ou curatelle, libellés à l'ordre de Bièvre Isère Communauté – Régie Aqualib'.

4.2.2 – Pass'sport découverte – Isère Département

Réservé aux collégiens sur présentation du coupon en cours de validité.

4.2.3 – Paiement différé

- Paiement par bon de commande pour les associations, les centres de loisirs et les organismes sociaux sur lequel doit apparaître obligatoirement le numéro de SIRET.
- Paiement par prélèvement bancaire exclusivement pour les abonnements :
 - 6 mois fitness + accès piscine illimité
 - 1 an fitness + accès piscine illimité
 - 6 mois fitness + détente + accès piscine illimité
 - 1 an fitness + détente + accès piscine illimité

Une clause résolutoire prévoit qu'en cas de non-paiement total ou partiel de l'une des échéances contractuelles, le contrat sera résilié de plein droit. L'accès aux espaces autorisés sera suspendu et le badge mis en opposition.

Article 5 – Remboursement

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire, des demandes de remboursement exceptionnelles peuvent être autorisées sous certaines conditions.

Article 6 – Loi informatique et libertés version 2018

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique et aux libertés, toute personne dispose du droit de décider et de contrôler les usages qui sont fait des données à caractère personnel la concernant.

L'adresse de messagerie est uniquement utilisée pour la création du compte abonné et pour envoyer aux abonnés les lettres d'informations de Bièvre Isère et Aqualib'

Il est possible à tout moment d'utiliser le lien de désabonnement intégré dans les newsletters.

Envoyé en préfecture le 05/07/2018

Reçu en préfecture le 05/07/2018

Affiché le 05/07/2018



ID : 038-200059392-20180703-2018_15_DEL_BU-DE